

Toutes les informations sur le Bafa dans l'Orne

ÉDITION 2016











Les partenaires du **BAFA** dans l'Orne

DDCSPP de l'Orne

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne

Cité administrative, Place Bonet CS 50003 - 61013 Alençon Cedex. Courriel : ddcspp@orne.gouv.fr

Site: http://www.orne.gouv.fr/la-ddcspp-r76.html

http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd Tél: 02 33 32 42 96 ou 02 33 32 50 50

Caf de l'Orne

14 rue du 14^e Hussards 61021 Alençon Cedex. Site: http://www.caf.fr Tél: 0 810 25 61 10

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

30, rue Paul-Ligneul - 72032 Le Mans Cedex

Adresse des bureaux :

52, boulevard du 1er Chasseurs - 61000 Alençon Courriel : webmaster@mayenne-orne-sarthe.msa.fr Site : http://www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr

Tél: 02 33 31 40 00

Conseil départemental de l'Orne

Pôle jeunesse patrimoine, **bureau sport et jeunesse** Hôtel du Département : 27, boulevard de Strasbourg

CS 30528 - 61017 Alençon Cedex.

Adresse des bureaux : Maison départementale des sports :

61 bis, avenue de Basingstoke - 61000 Alencon.

Courriel: pjp.sport-jeunesse@orne.fr

Site: http://www.orne.fr

Tél: 02 33 81 61 80 ou 02 33 81 60 00 poste 1722

Conseil régional - Cart'@too

Région Normandie

Cart'@too - BP 523 - 14035 Caen cedex

Courriel: cartatoo@crbn.fr

Site: http://cartatoo.normandie.fr/

: facebook.com/cartatoo

Tél: 02 31 06 95 99

Relais dans l'Orne : le BIJ, les PIJ et les missons locales (liste jointe)

Sommaire

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) en accueils collectifs de mineurs (ACM)	5	
		7
		8
	9	
	Coordonnées diverses	12



En annexe vous trouverez les dossiers pour déposer vos demandes de bourse auprès de la Caf, du Conseil départemental et de la Msa ainsi que les listes des organisateurs de formation BAFA et d'accueils collectifs de mineurs (ACM).



Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) en accueils collectifs de mineurs (ACM)

La formation permet de préparer le candidat à :

Apprendre

les différentes techniques d'animation,

Construire

une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,

Préparer

au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un projet pédagogique,

Accompagner

les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs proiets.

Participer

à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,

Appréhender

les responsabilités d'un animateur,

Assurer

la sécurité physique et morale des mineurs.

Les étapes administratives...

Étape 1

La seule condition d'accès est d'avoir au moins 17 ans au premier jour de la formation.

Étape 2

L'inscription auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne (DDCSPP)

L'inscription se fait par internet via le portail national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Le candidat doit faire valider son identité en envoyant une copie de pièce d'identité à la DDCSPP, soit par scan dans l'onglet cursus de sa page personnelle, soit par courrier. À l'issue de cette procédure, le candidat obtient un numéro d'inscription.

Étape 3

L'inscription auprès d'un Organisme de Formation (OF) Muni de son numéro d'inscription, le candidat doit choisir un organisme de formation et s'inscrire à une session de formation générale. Les listes nationales et régionales des organisations de formation habilitées sont disponibles sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Étape 4

La validation du stage pratique

- Faire remplir la version papier du certificat de stage pratique par le directeur de stage (document vierge téléchargeable sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).
- Saisir dans l'onglet «cursus» de la page personnelle du candidat les informations demandées.
- Envoyer la version papier du certificat à la DDCS ou DDCS(PP) du lieu où s'est déroulé le stage pour validation (sauf pour les accueils de scoutisme dont les certificats seront validés par le département d'origine).

Étape 5

La session d'approfondissement (ou qualification) et le passage en jury

L'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification s'effectue de la même manière que l'inscription à la formation générale.

Étape 6

Une fois la formation terminée, le candidat peut vérifier que l'ensemble des étapes a bien été validé sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et attendre son passage en jury (dans l'Orne en juin et décembre).

Le brevet vous sera ensuite adressé.

Aides financières

Pour bénéficier des aides, pensez à faire remplir les documents (CAF, CD61, MSA, @too Formation BAFA) tout au long de votre cursus de formation.

> N'hésitez pas à consulter les sites Internet des organismes de formation pour connaître leur projet éducatif.



La formation se déroule en trois étapes qui doivent obligatoirement s'effectuer dans l'ordre.

18 mois maximum

du début de la formation générale à la fin du stage pratique.

Ces trois étapes doivent être effectuées sur une période de 30 mois maximum.

Au-delà de cette période, vous devrez recommencer votre formation.

A noter:

La DDCSPP peut accorder une dérogation (sur le délai des 18 mois) et une prorogation (du délai des 30 mois) pour prolonger le délai total de formation d'un an maximum, sur demande motivée du candidat.

Ces demandes s'effectuent dans l'onglet « cursus » de votre page personnelle sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

Les trois étapes de la formation

Étape 1

Session de formation générale: 8 jours

Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur.

Elle se déroule en continu ou en discontinu.

À l'issue de la session et après validation par la DDCS(PP) du lieu de formation, vous êtes considéré comme animateur stagiaire jusqu'à la décision du jury.

Étape 2

Stage pratique: 14 jours ou +

Permet de mettre en pratique les acquis théoriques. Il faut avoir obtenu la validation de la formation générale. Il se déroule en « séjour de vacances », en « accueil de loisirs », en « accueil de jeunes » ou en « accueil de scoutisme » déclaré. En « accueil avec hébergement » il peut être réalisé en deux séjours maximum. En « accueil sans hébergement ou en accueil de scoutisme », il peut être fait en discontinu en un nombre de séances équivalent à 14 jours.

Attention, sont exclus:

séjours spécifiques et séjours à l'étranger.

Étape 3

Attention, au préalable à cette étape, il faut avoir réalisé l'intégralité du stage pratique.

Deux possibilités

Session d'approfondissement : 6 jours

Permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis de formation sur une thématique.

Session de qualification : 8 jours

Permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé. Cette session vous donne des prérogatives spécifiques dans l'encadrement des activités concernées.

Les qualifications possibles sont :

brevet de surveillant de baignade, voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes.

Rechercher un stage pratique

Pour certains jeunes, rechercher un stage pratique relève du casse-tête... Il vaut mieux s'organiser et se préparer à cette première recherche de stage.



Les organismes de formation peuvent aider le candidat à trouver un poste d'animateur stagiaire.

Le Bureau information jeunesse de l'Orne (Bij) et les Points information jeunesse (Pij) de l'Orne reçoivent des offres d'emploi notamment dans l'animation (voir liste en annexe).

Le Pôle emploi reçoit également des offres de stage de la part d'organisateurs d'accueils collectifs de mineurs.

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Orne propose la liste des organisateurs agréés.

La Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Normandie

propose quelques offres sur son site: http://normandie.drdjscs.gouv.fr/

Vous pouvez aussi proposer directement votre candidature auprès des organisateurs d'Accueils collectifs de mineurs de l'Orne (voir liste en annexe).

Vous pouvez contacter **votre mairie** pour connaître les accueils collectifs de mineurs de votre commune.



Dans l'Orne, le jury se réunit au moins deux fois par an (juin et décembre).

Délivrance du diplôme

Après chaque étape et à la fin de la formation, vérifier que l'ensemble des informations concernant votre cursus a été saisi et validé correctement dans votre page personnelle sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.
Une fois que tout est à jour l'état de votre inscription doit apparaître comme« favorable pour passer en jury ».

ATTENTION:

le candidat est désigné titulaire du Bafa seulement après admission par le jury. La DDCSPP soumet votre dossier au jury départemental qui l'examine :

TROIS RÉPONSES SONT POSSIBLES

Admis

Vous êtes titulaire du diplôme du Bafa.

Ajourné

Vous avez un an pour recommencer la ou les sessions jugées insuffisantes par le jury et vous restez « Animateur stagiaire ».

Refusé

Vous devez recommencer l'ensemble de la formation.



Aides au financement de la formation

Les stages Bafa

(formation de base et approfondissement ou qualification) ont un coût total d'environ 1 000 €.

Différents organismes peuvent attribuer des aides financières sous conditions, souvent cumulables, n'hésitez pas à les contacter.

Caf Nationale

Les critères :

Allocataire ou non

Pas de conditions de ressources

L'aide (pour l'ensemble de la formation)

La demande doit être remise au maximum trois mois après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

Montant de l'aide 91,47 €, majorée de 15,24 € pour une session sur « l'accueil du jeune enfant ».

Formulaire joint en annexe de ce livret.

Il est téléchargeable sur le site www.caf.fr

choisir «vies de famille » puis «jeune ou étudiant » cocher «vie active » et enfin «la caf vous aide à devenir animateur ».



Caf de l'Orne

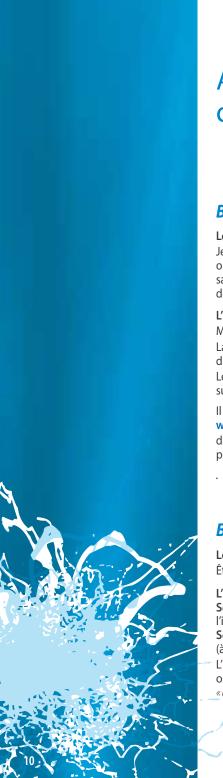
Les critères :

Être allocataire de la CAF de l'Orne (sont exclus les bénéficiaires du RSA socle - sauf si refus d'intervention de la commission locale d'insertion)

Mêmes conditions que sur l'imprimé de la CAF Nationale Pas d'imprimé spécifique

L'aide

350 € versés en même temps que l'aide nationale.



Aides au financement de la formation

Bourse MSA

Les critères:

Jeunes de 17 à 25 ans, à charge de familles allocataires ou adhérentes à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, sans condition de ressources, dans la limite de deux sessions théoriques Bafa (étapes 1 et 3 page 6).

L'aide:

Montant de 200 € par stage.

La demande de bourse se fait par l'intermédiaire du document joint en annexe de ce livret. Le versement est effectué auprès des parents sur présentation de l'imprimé dûment rempli.

Il est téléchargeable sur le site www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr

dans «Conseils, droits et démarches» choisir «notre action sociale» puis dans «articles et dossiers» «les bourses Bafa–Bafd».

Bourse Conseil départemental

Les critères:

Être domicilié dans l'Orne.

L'aide:

Session de formation : 100 € (à demander au moment de l'inscription au stage) .

Session d'approfondissement ou de qualification : 100 € (à demander au moment de l'inscription au stage). L'imprimé est téléchargeable sur le site www.orne.fr onglet «sports et jeunesse», choisir «aides» puis «aides à la jeunesse» et «formulaires utiles».





Les critères:

Être adhérent à la Cart'@too:

- Dêtre résident ou en formation dans le Calvados, la Manche ou l'Orne
- Avoir entre 15 et 25 ans
- Noir versé un droit d'adhésion de 10 €.

L'aide:

Le montant est de 40 € par session de formation. L'@too Formation BAFA est à remettre à l'organisme de formation lors de l'inscription au stage de formation ou au stage d'approfondissement ou de qualification. La réduction est accordée immédiatement.

Renseignements auprès des organismes de formation du réseau information jeunesse sur le site Cart'@too ci-dessous:

Comment adhérer à la Cart'@too http://cartatoo.normandie.fr

Les sites de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et de la Préfecture de l'Orne

présentent tous les soutiens possibles au BAFA et BAFD en Normandie sur leur site :

www.orne.gouv.fr http://normandie.drdjscs.gouv.fr/

Autres aides possibles

Certaines collectivités territoriales (mairies, Cdc...) ou comités d'entreprise peuvent apporter une aide financière. Les salariés peuvent faire une demande auprès de leur employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue (DIF).



Les partenaires du **BAFA** dans l'Orne











Ce document a été réalisé en partenariat avec : la DDCSPP, le Conseil départemental, la Caf, la Msa et le Conseil régional-Cart'@too.